BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 27 mai 2016	***N° 2016-318***

Convocation du 20 mai 2016
Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10

Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 27 mai 2016**	***Délibération***
	Direction générale des Territoires **Pôle territorial de Bordeaux**	***N° 2016-318***

Marchés Publics - Fourniture de balais pour balayeuses et brosseuses de voirie et pour le balayage manuel
Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole doit équiper les balayeuses de balais mécaniques pour les chaussées de voies étroites, pour les balayeuses de trottoirs, et pour les micro-balayeuses et brosseuses, mais aussi équiper les agents de balais pour le balayage manuel du service propreté du pôle territorial de Bordeaux.

Ce marché de fournitures regroupe en 3 catégories :

- Les balais latéraux équipant les balayeuses de voirie qui sont constitués d'un plateau circulaire rotatif sur lequel sont disposés un ou plusieurs éléments de brosses composées de fibres.
- Les balais centraux équipant les balayeuses et brosseuses de voirie qui sont constitués d'un support cylindrique rotatif sur lequel sont disposés un ou plusieurs segments de brosses composées de fibres.
- Les balais destinés au balayage manuel des rues qui sont constitués de fibres naturelles ou synthétiques.

Bordeaux Métropole attache une importance toute particulière au respect de l'environnement.
A ce titre, Bordeaux Métropole a souhaité que les soumissionnaires proposent des solutions quant à la récupération et au recyclage des balais usagés, et que le mémoire technique précise les modalités et les filières de traitement.

L'opération est estimée à 50 000 € HT par an, soit 60 000 € TTC. Elle est prévue au budget principal dans l'exercice 2016.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date 01/03/2016 ou de la date de notification du marché si celle-ci est postérieure.

Le marché sera reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an, toutefois la durée maximale du contrat, toutes périodes confondue, sera de 4 ans.

Cette consultation est organisée dans le cadre des articles 33-3°alinéa et 57 à 59 du code des Marchés Publics (CMP). Il s'agit d'un marché à bon de commande sans minimum ni maximum avec un seul opérateur économique en application de l'article 77 du CMP.
Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03/03/2016, a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise Société Ouest Vendée Balais (SOVB) sans minimum ni maximum

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser M. le Président à signer le marché avec l'entreprise SOVB, sans minimum ni maximum
- d'autoriser M. le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-12 et L2121-13,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 3° al, 57 à 59 et 77,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 03/03/2016 attribuant le marché à la société SOVB

VU les documents de la consultation et les pièces de marché mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT à l'hôtel de la Métropole à la direction de la commande publique
VU

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Que par sa décision en date du 03/03/2016la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la Fourniture de balais pour balayeuses et brosseuses de voirie et pour le balayage manuel à l'entreprise SOVB sans minimum ni maximum.

Qu'il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer le marché avec cette entreprise.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise Société Ouest Vendée Balais (SOVB) qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011 compte 60633 CRB HBA01, fonction 7222.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **9 JUIN 2016** **PUBLIÉ LE :** **9 JUIN 2016**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL